

COMITE SYNDICAL

Compte rendu

Séance du 7 septembre 2021 de 18h00 à 19h30
Mairie d'Ugine – Salle du conseil municipal et visioconférence
(lien accès visioconférence sur la convocation)

Le comité syndical du SMBVA, légalement convoqué le 1^{er} septembre 2021, s'est réuni le mardi 7 septembre 2021 à 18h00, en séance publique à la mairie d'Ugine, salle du Conseil municipal.

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire,
Vu la loi n°2020-1379 notamment son article 6, portant le quorum à un tiers des membres en exercice,
Vu la loi n°2020-0391 et notamment son article 6 – III, portant appréciation du quorum en fonction de la présence des membres dans le lieu de réunion mais également de ceux présents à distance
Vu la délibération n°21-12 du 05/05/2021 portant sur les modalités d'organisation des réunions de l'organe délibérant en audio/visioconférence
Vu l'article 8 de la loi n°2021-689 du 31 mai 2021, prorogeant jusqu'au 30/09/2021 les dispositions relatives à la tenue des réunions des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs groupements,

CONSEILLERS SYNDICAUX :

Nombre de membres en exercice : 21

Quorum administration générale et carte animation : 7

Présents : 12 dont 10 titulaires présents physiquement, 1 titulaire en visioconférence, 1 suppléant présent physiquement, 3 délégués représentés

Quorum carte GEMAPI : 7

Présents : 10 dont 8 titulaires présents physiquement, 1 titulaire en visioconférence, 1 suppléant présent physiquement, 3 délégués représentés

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS

Umberto DIMASTROMATTEO	ARLYSERE	Raymond COMBAZ	ARLYSERE
Bérénice LACOMBE	ARLYSERE	Pierre BESSY	CC Pays du Mont Blanc
Michel PERRIN	ARLYSERE	Philippe ROISINE	CC Vallées de Thônes
Frédéric REY	ARLYSERE	Philippe PRUD'HOMME	CC Sources du Lac d'Annecy
Franck ROUBEAU	ARLYSERE	Sébastien SCHERMA	CC Sources du Lac d'Annecy
Christian FRISON-ROCHE	ARLYSERE		

DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS

Frédérique DUC	ARLYSERE		
----------------	----------	--	--

DELEGUES REPRESENTES			
Christophe BOUGAULT-GROSSET	CC Pays du Mont Blanc	ayant donné pouvoir à Umberto DIMASTROMATTEO	
Laurent SOCQUET	CC Pays du Mont Blanc	ayant donné pouvoir à Pierre BESSY	
Jean-Pierre CHATELLARD	CC Pays du Mont Blanc	ayant donné pouvoir à Raymond COMBAZ	
DELEGUES EXCUSES			
Françoise VIGUET-CARRIN	ARLYSERE	Laurent SOCQUET	CC Pays du Mont Blanc
Colette GONTHARET	ARLYSERE	Jean-Pierre CHATELLARD	CC Pays du Mont Blanc
Ghislaine JOLY	ARLYSERE	Catherine JULLIEN BRECHES	CC Pays du Mont Blanc
Christian EXCOFFON	ARLYSERE	Pierrette MORAND	CC Pays du Mont Blanc
François RIEU	ARLYSERE	Jean-Michel DEROBERT	CC Pays du Mont Blanc
Christophe BOUGAULT-GROSSET	CC Pays du Mont Blanc	Franck PACCARD	CC Vallées de Thônes
DELEGUES ABSENTS			
Mike ROUSSEAU	ARLYSERE		

Table des matières

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2021	3
COMMUNICATIONS / ARRETES ET DECISIONS PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS DONNES AU PRESIDENT	3
DECISION N°2021-08 DU 5 JUILLET 2021 – GEMAPI – MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU RUISSEAU DU PECHEUX AU BOUCHET-MONT-CHARVIN : CREATION D'UN PIEGE A MATERIAUX	3
OPERATIONS	3
N°21-26 : GEMAPI - COMMANDE PUBLIQUE – TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CHAISE ET DE LA DECHARGE DE LA SERRAZ SUR LA COMMUNE D'UGINE – DELEGATION AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DU MARCHE N°21-05	3
POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS	4
PROGRAMMATION 2021 : TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU	4
TRAVAUX POST CRUES : NANT PUGIN, BERSEND ET DORON DE BEAUFORT	4
PROJET DE CREATION D'UN PIEGE A GRAVIERS SUR LE RUISSEAU DU PECHEUX AU BOUCHET-MONT-CHARVIN	5
GLISSEMENT DE TERRAIN ET TORRENT DU BERSEND : TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE LA PLAGE DE DEPOT, DU LIT DU DORON ET PROJET A MOYEN TERME D'AMENAGEMENT DE LA PLAGE DE DEPOTS	5
>Travaux de remise en état post crue du lit du Doron suite à la lave torrentielle du Bersend du 15/08/21 - SMBVA	5
>Travaux d'urgence de curage de la plage du dépôt actuelle du Bersend – commune de Beaufort	5
>Projet d'aménagement de la plage de dépôts du Bersend intégration à la compétence GEMAPI	6
PROJET DE RESTAURATION DE LA CONFLUENCE DU NANT BRUYANT,	6
AUTRES PROJETS : DERASEMENT DU BARRAGE JIGUET-JOLY SUR L'ARRONDINE AVAL – COMMUNE DE FLUMET	7
PROCHAINES REUNIONS	8

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2021

Le compte rendu de la séance du conseil syndical du 29/09/21 est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATIONS / Arrêtés et décisions pris en vertu des délégations données au Président

Décision n°2021-08 du 5 juillet 2021 – **GEMAPI** – Maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du ruisseau du Pêcheux au Bouchet-Mont-Charvin : Création d'un piège à matériaux

Le marché est confié à l'entreprise HYDRETTUES située 815, route de Champ Farçon – 74370 ARGONAY. Le montant de la prestation est fixé à 4 277 € HT soit 5 132,40 € TTC.

OPERATIONS

N°21-26 : GEMAPI - Commande publique – Travaux de restauration de la Chaise et de la décharge de la Serraz sur la commune d'Ugine – délégation au Président pour l'attribution du marché n°21-05

Rapporteur : Raymond Combaz

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

La procédure de mise en concurrence pour la phase candidature a été publiée le 05 juillet 2021 sur le profil d'acheteur de la collectivité (www.marches-publics.info), dans le bulletin officiel des annonces des marchés publics (avis n° 21-92822), et sur le site web du SMBVA (www.riviere-arly.com).

La date de remise des candidatures était fixée au 21/07/2021. 2 offres ont été déposées et la phase de négociation a été engagée.

Le montant des travaux est estimé à 330 000 € HT.

Afin de permettre la notification de ce marché dans les meilleurs délais, il est proposé de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à la signature de ce marché avec le prestataire le mieux-disant.

Il sera rendu compte de la décision prise dans ce cadre lors du prochain Conseil Syndical.

Umberto Dimastromatteo précise que la consultation a été menée en juillet et août 2021. La phase de négociation est en cours. L'objectif est d'engager les travaux la deuxième quinzaine de septembre (durée 9 semaines).

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- **donner délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché n°21-05 « Travaux de restauration de la Chaise et du site de la Serraz » avec l'entreprise la mieux disante ;**
- **autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 10/09/2021

Bérénice Lacombe rejoint la séance.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Programmation 2021 : travaux d'entretien des cours d'eau

Le détail de la programmation figure dans la présentation ci jointe.

Le ruisseau des Essertets est en cours de traitement. Pierre Bessy demande à être informé des dates de travaux pour communiquer sur l'opération.

Frédéric Rey et Christian Frison Roche rejoignent la séance.

Travaux post crues : Nant Pugin, Bersend et Doron de Beaufort

Au gré des orages estivaux, plusieurs laves torrentielles ont touché les cours d'eau du bassin versant :

- 15/07/21 : lave torrentielle du Nant Bruyant - commune de Queige et Villard sur Doron et du Nant Pugin - commune d'Ugine,
- 15/08/21 : lave torrentielle du Bersend - Beaufort et Nant Bruyant.

Des travaux de remise en état post crue ont été réalisés sur les cours d'eau suivants :

- **Nant Pugin à Ugine** : la lave torrentielle du 15/07/21, a entraîné l'engravement total de la plage de dépôt des Réchets et de la confluence avec la Chaise (volume extrait plage de dépôt : 1 850m³, volume extrait et réinjecté confluence : 350m³). Les travaux de curage de la plage de dépôt se sont déroulés le 15, 16, 19 et 20/07/21. Les matériaux constitués de bois, de très gros diamètres et de matériaux ont été mis en décharge (à 85%) et revalorisés par l'entreprise (à 15% - moins-value au marché). Le montant des travaux s'élève à 47 751€ TTC. Ces travaux ont été réalisés dans le cadre du marché à bon de commande d'entretien des cours d'eau.
- **Doron de Beaufort à l'aval du Bersend à Beaufort et Nant Bruyant** -> évoqué dans les points suivants concernant les projets en cours.

Projet de création d'un piège à graviers sur le ruisseau du Pêcheux au Bouchet-Mont-Charvin

Dans le cadre du groupement de commande (SMBVA mandataire – *travaux création piège à matériaux / commune du Bouchet-Mont-Charvin – travaux reprise des traversées routières et réseau AEP*). La consultation a été menée en juillet / août 2021.

La commission achat SMBVA / commune du Bouchet a été mise en place conformément à la convention de groupement de commande. Le marché vient d'être attribué, à hauteur de l'estimation prévisionnelle établie par le maître d'œuvre.

Les travaux débuteront mi-septembre 2021.

Umberto Dimastromatteo souligne la bonne collaboration entre le SMBVA et la commune du Bouchet-Mont-Charvin dans le cadre de ce projet.

Glissement de terrain et torrent du Bersend : travaux de remise en état de la plage de dépôt, du lit du Doron et projet à moyen terme d'aménagement de la plage de dépôts

Ce secteur est concerné par les 3 opérations suivantes, qui sont traitées en partenariat avec la commune de Beaufort :

>Travaux de remise en état post crue du lit du Doron suite à la lave torrentielle du Bersend du 15/08/21 - SMBVA

La lave torrentielle du 15/08/2021 qui s'est propagée sur la plage de dépôt, a engravé le lit du Doron sur près de 120 mètres linéaires (exhaussement de +1.5 m), soit un volume estimé entre 1 500 et 2 000 m³.

Au titre de la remise en état post crue, le SMBVA va engager des travaux de curage afin de limiter la reprise de ces matériaux et leur dépôt au niveau des zones de replats de la traversée de Beaufort et de Marcot. Le montant des travaux est estimé 40 – 50 000 € - hors évacuation des matériaux. Une visite du site avec l'entreprise permettra de préciser ce chiffrage.

Toutefois des questions sont encore à trancher : devenir des matériaux, autorisation administrative.

Compte tenu de l'organisation des essais des vannes de fond des barrages de Roselend et de la Gittaz au 12 et 15/10, Umberto Dimastromatteo précise que le bureau syndical a proposé qu'une réunion interservices soit organisée (Préfecture - service DSIPC / commune / EDF/ DREAL / RTM / DDT / SMBVA) afin de partager le constat actuel et de faciliter la mise en œuvre des travaux.

Ces travaux sont prévus avant les essais de vannes EDF du 12/15/10/21, sous réserves de conditions climatiques favorables.

>Travaux d'urgence de curage de la plage du dépôt actuelle du Bersend – commune de Beaufort

Il est rappelé que le glissement de terrain et le torrent du Bersend ont généré plusieurs laves torrentielles depuis le printemps 2021. Ces apports ont intégralement saturé la plage de dépôt actuelle.

La commune de Beaufort a procédé, à 2 reprises pendant l'été, à la réouverture d'un chenal d'écoulement dans la plage de dépôt pour permettre les écoulements jusqu'au Doron.

Lors de la réunion du 21/06/21 en présence de la commune, de la DDT et du SMBVA, la commune a présenté le projet suivant. L'objectif étant d'augmenter la capacité de stockage dans la plage de dépôt afin de limiter les apports de matériaux au Doron.

La commune mène les acquisitions foncières de l'ensemble de la zone. La commune de Beaufort a prévu de déplacer le merlon en ouverture vers l'amont de la prairie afin de maximiser le volume de la plage de dépôts. Une partie des matériaux stockés dans la plage seront réutilisés.

Ces travaux sont prévus en septembre et octobre 2021.

La DDT autorise ces travaux au titre de l'urgence compte tenu des enjeux. Un dossier de défrichement a également dû être déposé par la commune de Beaufort.

Christian Frison Roche précise que l'analyse des offres est en cours et souligne les difficultés de gestion des matériaux.

>Projet d'aménagement de la plage de dépôts du Bersend intégration à la compétence GEMAPI

En complément des travaux réalisés par la commune de Beaufort évoqué sur le point précédent, il sera nécessaire de mettre en œuvre le projet de création de la plage de dépôts définitive du Bersend, telle qu'elle a été définie dans l'étude AVP.

Ce projet consiste à aménagement une plage de dépôts d'une capacité de 26 400 m³. Ce volume reste bien inférieur au volume potentiellement mobilisable au niveau du glissement de terrain, toutefois, elle occupe l'ensemble de la zone de stockage potentielle. Cet aménagement est estimé à 845 000 € HT.

Etant initialement porté par la commune de Beaufort, l'intégration de ce projet à la compétence GEMAPI a fait l'objet d'une analyse vis-à-vis de la charte GEMAPI du SMBVA.

Umberto Dimastromatteo précise que les élus du bureau ont analysés ce dossier.

Indépendamment de la source d'approvisionnement (glissement de terrain, éboulements, ...) dans la mesure où le cours d'eau, identifié comme tel, génère des laves torrentielles et que des enjeux de prévention des inondations sont présents, cette opération peut s'inscrire dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Ainsi compte tenu des objectifs de l'opération et des enjeux présents, l'opération peut être intégrée à la programmation du SMBVA. Il est proposé d'évoquer ce point lors du prochain débat d'orientation budgétaire.

Il sera toutefois nécessaire de préciser l'échéance de mise en œuvre du projet qui pourrait être fonction des financements mobilisables.

Christian Frison Roche souligne que le fond Barnier pourrait être mobilisable à titre dérogatoire.

Projet de restauration de la confluence du Nant Bruyant,

Suite à la lave torrentielle de juillet 2021 ayant entraîné un apport de 500 m³ de matériaux au niveau du passage à gué, une nouvelle lave torrentielle s'est produite dans le Nant Bruyant lors de l'orage du 15/08/21, générant :

- Apport d'un volume de 1 800 m³ de matériaux au niveau du passage à gué communal,
- Quelques matériaux et bois charriés jusqu'au Doron sans conséquences,
- Intervention de la commune gestionnaire du gué pour évacuer les 1800m³ et les revaloriser.

Vis-à-vis du projet de restauration de la confluence du Nant Bruyant, suite à la validation de l'étude avant-projet et du choix du scénario par le comité de pilotage, il est rappelé que le scénario retenu parmi les 5 proposés, vise à :

- Débroussailler et aménager la piste d'accès ;
- Réouvrir la confluence par décaissement de 11 000m³ de matériaux en rive gauche du Nant Bruyant et du Doron ;
- Evacuer et revaloriser les matériaux ;
- Remettre en état de la berge et la zone de divagation.

Le montant prévisionnel est de 260 000 € HT.

Rappel des objectifs de l'opération :

- Favoriser la régulation et l'épandage des matériaux lors des épisodes de laves torrentielles,

- Favoriser une reprise progressive des matériaux au niveau de la confluence, lors des crues du Doron,
- Réduction de la vulnérabilité de la RD925,

Il est rappelé que le projet a développé dans l'étude préliminaire, 5 scénarios d'aménagements. Le scénario retenu (réouverture de la confluence 11 000 m³) a été validé par les membres du comité de pilotage.

Les négociations avec les propriétaires sont en cours. Le détail des échanges figure dans la présentation ci-jointe. Il est rappelé qu'il est prévu d'acquérir la parcelle située au droit de la confluence.

Toutefois pour la piste d'accès, il est prévu de passer par voie de convention. Ainsi les préjudices pour perte d'exploitation ont été évalués sommairement. Ils s'élèvent à 2 700 €. Les négociations sont à poursuivre.

Raymond Combaz fait part du souhait de la commune, d'étudier un nouveau scénario visant l'aménagement d'une plage de dépôt, d'une capacité de 4000 m³ à l'amont du gué de la route communale. Il rappelle que des buses existent sous le passage à gué actuel. Celles-ci ont été engravées.

Cet aménagement faciliterait la mise en œuvre (foncier et accès), permettrait de revaloriser les matériaux lors des événements courant (fréquence de retour 1 à 10 ans) et absence de Renouée du Japon.

Umberto Dimastromatteo souligne qu'il y a effectivement une possibilité d'aménagement complémentaire et/ou d'optimisation de l'espace actuel géré par la commune en qualité de gestionnaire du gué et de la route communale. A ce stade d'avancement, il est complexe de remettre l'ensemble du projet en question (COFIL, partenaires financiers, objectifs opérations, dimensionnement, ...).

Autres projets : Dérasement du barrage Jiguet-Joly sur l'Arrondine aval – commune de Flumet

Le projet de dérasement du barrage Jiguet situé à l'aval de la base de loisirs de Flumet est présenté.

Rapide historique : un projet de création d'une microcentrale a été porté par le propriétaire de l'ouvrage entre 2010 et 2015. Celui-ci n'a pas abouti, faute de rentabilité économique identifiée lors de la phase étude (hauteur de chute faible et charges d'investissements importantes). Cet ouvrage est soumis à l'obligation d'équipement vis-à-vis de la franchissabilité piscicole.

Cette obligation réglementaire à charge du propriétaire de l'ouvrage, induit une destruction de l'ouvrage si l'équipement n'est pas réalisé.

Ainsi la Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques (FSPPMA) a proposé au propriétaire de prendre en charge d'opération – intervention en qualité d'assistant à maître d'ouvrage. Théoriquement ces opérations sont financées à 100% par l'Agence de l'eau.

Une étude de l'arasement de l'ouvrage a été menée au printemps 2021.

Cette étude propose les aménagements suivants - de l'aval vers l'amont :

- Dérasement de l'ouvrage (enlèvement des organes mobiles, démolition du barrage et abaissement de - 0.5 en dessous du seuil béton actuel sur point dur),
- Elargissement du lit en rive droite afin de favoriser le dépôt de matériaux, enrochement pour protéger le chemin riverain, enlèvement des carcasses de véhicules,
- Evacuation des matériaux afin de rééquilibrer le profil en long et constitution d'un pavage de fond du lit.
- En amont de l'emprise du projet et de la zone de pavage, constitution d'un seuil de calage du fond du lit, afin d'éviter la propagation d'un front d'érosion régressif vers l'amont.

Le SMBVA est consulté dans le cadre de cette étude en tant que partenaire, des réserves sont émises sur les impacts potentiels de l'aménagement sur la morphologie du cours d'eau.

La FSPPMA, pour le compte du propriétaire a transmis à la commune de Flumet, une convention portant sur l'autorisation de réalisation des travaux. Cette convention mentionne que la commune propriétaire de parcelles sur l'emprise du projet accepte le caractère définitif de ces travaux et aménagement et leurs conséquences éventuelles sur les biens concernés.

Frédéric Rey ajoute que la commune n'est pas prête à signer cette convention compte tenu des risques potentiels.

Frédéric Rey propose qu'une autre solution soit étudiée, à savoir, l'arrasement du barrage au niveau de la base actuelle des vannes, puis le suivi de l'évolution du lit sur 2 à 3 ans.

Cette solution serait bien moins couteuse et permettrait un réajustement progressif du lit.

Une prochaine réunion sera organisée par la DDT, sur site, courant septembre, afin d'échanger sur le projet. Frédéric Rey demande que le syndicat soit représenté à cette réunion.

PROCHAINES REUNIONS

Les dates suivantes sont fixées :

Comité de bassin Arly Collectivités locales (25 communes du bassin versant, EPCI, ...), état et établissement publics (DDT, Agence de l'eau, ...), usagers et associations	23 septembre 2021 – 9h30 -11h30 Salle Robespierre – Maison du bicentenaire - Ugine
Bureau syndical composé du président, des vice-présidents et des membres du bureau	05 octobre – 18h Salle Conseil Municipal
Conseil syndical	19 octobre 2021 – 18 h Salle Conseil Municipal

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h.

A Ugine, le 13/09/2021

Umberto DIMASTROMATTEO

Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant Arly,